

Stop aux dépôts sauvages !

Communiqué de presse



Stop aux dépôts sauvages !

La propreté de notre commune est l'affaire de tous.

Consigne a été donnée à la Police Municipale de verbaliser systématiquement tout dépôt de déchets effectué en dehors des lieux prévus à cet effet, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'un professionnel.

Les dépôts sauvages dégradent notre cadre de vie, portent atteinte à l'environnement et représentent un coût très important pour la collectivité, donc pour l'ensemble des contribuables.

Des sanctions sont prévues par la loi et seront appliquées. Les contrevenants s'exposent à des amendes pouvant être particulièrement élevées, notamment lorsqu'il s'agit de dépôts réalisés dans le cadre d'une activité professionnelle.

Nous préférons ne jamais avoir à sanctionner. Mais le respect des règles est indispensable pour préserver une ville propre et agréable à vivre.

Nous comptons sur le civisme et la responsabilité de chacun. Ensemble, faisons de notre commune une ville respectueuse de son environnement.